

Le 18 octobre 2019

Note d'information INTERCEREALES-TERRES UNIVIA à destination des organisations professionnelles en accompagnement des bilans marchés bio grandes cultures

1. Décryptage de la campagne actuelle

Sur un marché des grandes cultures bio qui reste porteur et demandeur, les opérateurs des filières bio se réjouissent de la dynamique actuelle de conversions, qui devrait permettre à moyen terme de mieux répondre aux attentes du marché.

Pour la campagne en cours, les bilans permettent de constater que les volumes de blé meunier bio produits en France permettent de se rapprocher des attentes de la filière aval meunerie.

A noter que certains marchés resteront attachés à des blés bio d'importation, par exemple concernant les farines/pains destinés à l'exportation.

Pour la filière Nutrition Animale, les volumes Grandes Cultures récoltés cette année (céréales, protéagineux, oléagineux) ne permettent pas encore de répondre aux attentes de nos filières aval. Cependant, le développement très important de la collecte bio nationale, va diminuer très nettement les importations sur cette campagne.

Par ailleurs, les deux dernières campagnes ayant été marquées par un nombre de conversions important, particulièrement sur la filière grandes cultures, les volumes de productions C2 dans la collecte totale 2019 sont attendus en forte augmentation. Vue cette conjoncture, et étant donné que les possibilités d'utilisation du C2 en alimentation animale sont limitées par la réglementation bio européenne, les opérateurs de la collecte bio vont travailler cette année à développer des marchés à l'export pour ces volumes C2, et seront certainement également dans l'obligation d'orienter une part de ces volumes C2 vers les filières conventionnelles.

2. Alerte sur l'impact possible du nouveau règlement européen sur les protéagineux

Concernant les protéagineux, leur utilisation en nutrition animale risque d'être fortement impactée par la nouvelle réglementation bio européenne, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Ce règlement impose en effet le passage au 100% bio dans l'alimentation animale, alors qu'un recours à 5% d'ingrédients non bio, le plus souvent très concentrés en protéines, était possible jusqu'à aujourd'hui. Nous alertons sur le fait que cette modification réglementaire pourrait avoir pour conséquence directe une diminution importante de l'utilisation de protéagineux bruts locaux dans les formulations d'aliment, en parallèle d'un recours accru aux tourteaux majoritairement importés. En effet, afin de garantir un apport protéique suffisant dans les rations de nos animaux d'élevage, en particulier dans des formules telles que pour les poulets en démarrage, les fabricants d'aliment bio devront probablement s'orienter vers des matières premières plus riches en protéines (principalement des tourteaux), ce qui pourrait laisser moins de volumes disponibles dans les rations pour les pois et féveroles.

Dans ce contexte, et afin de sécuriser le plus possible les utilisations des grandes cultures et les revenus des agriculteurs, les OS doivent pouvoir anticiper le plus tôt possible les volumes bio et C2 qu'ils collecteront en fin de campagne. Il est donc fortement recommandé aux producteurs de contacter leur metteur en marché de façon précoce (idéalement avant d'emblaver, et au plus tard 4 mois avant récolte), et de privilégier la contractualisation.